

# CONCOURS «Plantyn Best Prof's Stories»

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le concours « Plantyn Best Prof's Stories » est un concours sans obligation d'achat (ci-après dénommé « Le concours »), organisé par Plantyn dont le siège social est établi à Motstraat 32 à 2800 Mechelen BCE n°0887.899.693 (ci-après dénommée « L'organisateur »).

Dans le cadre de l'organisation et du suivi du concours, l'Organisateur pourra être représenté par la société anonyme « The Manifest », Rue Saint-Lambert 135 à 1200 Bruxelles, BCE n°0842.167.856.

Le concours débute le 16.09.2013 à 00h001 et se termine le 13.10.2013 à 23h59.

Ce concours se déroule sur les sites internet suivants : <http://www.plantynprof.be> , <http://www.plantyn-prof.be> , [www.plantyn.com/prof](http://www.plantyn.com/prof) , [www.plantyn.com/bestprofstories](http://www.plantyn.com/bestprofstories) et uniquement sur le territoire belge.

Ce règlement fixe les conditions générales en vigueur pour ce concours.

## ARTICLE 2 – PARTICIPATION

La participation à ce concours est ouverte à toute personne majeure à l'exclusion des membres du personnel de l'organisateur, ainsi que des personnes et des sous-traitants de l'organisateur qui auraient collaboré à l'élaboration du concours (notamment les membres du personnel de The Manifest).

La participation au concours se déroule exclusivement sur les sites internet suivants : <http://www.plantynprof.be> , <http://www.plantyn-prof.be> , [www.plantyn.com/prof](http://www.plantyn.com/prof) et [www.plantyn.com/bestprofstories](http://www.plantyn.com/bestprofstories) .

La participation au concours implique l'acceptation intégrale et inconditionnelle de toutes les dispositions du présent règlement et de toute décision que prendra l'organisateur dans le cadre dudit concours.

## ARTICLE 3 – PRIX

Les prix principaux de ce concours sont: 16 anecdotes illustrées (4 par semaine).

Il y aura donc 4 fois 4 anecdotes illustrées, qui seront distribuées selon la répartition suivante :

1. Première semaine d'action (du lundi 16 septembre 2013 au dimanche 22 septembre 2013)
2. Deuxième semaine d'action (du lundi 23 septembre 2013 au dimanche 29 septembre 2013)
3. Troisième semaine d'action (du lundi 30 septembre 2013 au dimanche 6 octobre 2013)
4. Quatrième semaine d'action (du lundi 7 octobre 2013 au dimanche 13 octobre 2013)

A la fin de ces périodes de votes, le gagnant d'une anecdote illustrée sera personnellement averti par e-mail.

Les anecdotes illustrées seront envoyées par coursier à l'adresse fournie par le participant au concours maximum 30 jours après la fin du concours.

Cette illustration sera affichée sur la plateforme web, liée à l'anecdote concernée.

Les 1 000 premiers inscrits avant le 1 octobre 2013 gagnent une entrée au Salon Education qui aura lieu à Charleroi Expo, du 16 au 20 octobre 2013. Les entrées pour le Salon Education seront envoyées par la poste, une semaine avant le salon. L'organisateur ne peut être tenu responsable de la transmission de données erronées par le participant entraînant la livraison à une adresse erronée ou à une adresse inconnue.

Les prix ne seront ni cessibles, ni échangeables, ni transformés en espèces. Un prix est indivisible et devra être accepté tel quel.

## ARTICLE 4 – MODE DE PARTICIPATION

Ce concours sera communiqué au moyen d'e-mails envoyés par l'organisateur.

Les participants peuvent s'inscrire :

- pour gagner une entrée au Salon Education 2013 à Charleroi
- pour voter pour une anecdote postée
- pour parrainer leurs amis
- pour poster une anecdote en choisissant une catégorie parmi les 4 proposées, à savoir : en classe, à la récréation, en parascolaire, autre.

Tout le monde est invité à voter pour l'anecdote.

Chaque semaine, 4 dessins seront attribués aux auteurs des anecdotes qui remporteront le plus de votes durant la semaine, sur le site [www.plantynprof.be](http://www.plantynprof.be) exclusivement (les « Like » sur Facebook ne sont pas pris en considération). Les compteurs seront remis à zéro chaque dimanche d'une semaine d'action à 23.59h.

Les 4 gagnants hebdomadaires (gagnants d'une anecdote illustrée) seront informés par e-mail. L'illustration sera ensuite livrée à leur adresse privée, indiquée lors de l'inscription. SI les coordonnées communiquées par le gagnant ne sont pas correctes, le prix ne sera pas (ré-)attribué.

Toute participation au concours qui ne sera pas complète ou envoyée via un autre moyen que par le formulaire en ligne d'inscription au concours, ne sera pas considérée comme valable. La participation est strictement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Cependant, chaque participant a droit à un nombre illimité d'anecdotes.

Tous les frais de participation au concours (connexion internet,...) sont entièrement à charge du participant. En aucun cas, les participants ne peuvent réclamer les frais de participation à l'organisateur.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de problèmes techniques du site et/ou du système mail. L'organisateur ne peut être tenu responsable pour d'éventuelles incompatibilités entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration hardware et/ou software que le participant utilise.

**Si, modération effectuée par Plantyn, l'anecdote n'est pas acceptée, celle-ci sera supprimée du site et les participants reçoivent une notification par e-mail.**

La participation, le vote ou toute autre manipulation à l'aide d'un programme ou autre, autre que le programme du site, tout comme toute modification/adaptation de ce dernier, est interdite et amènera à l'exclusion.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure du concours, à tout moment, toute personne qui aurait tenté de tricher, de troubler le bon déroulement du concours ou qui n'aurait pas respecté le présent règlement. Dans ces cas, le gagnant se verra privé de son droit à un prix.

L'organisateur se réserve le droit de remettre les prix aux gagnants en mains propres et de faire usage à des fins promotionnelles des noms de ceux-ci ainsi que des anecdotes illustrées.

Participer à ce concours implique que les anecdotes postées respectent la **Charte & Règles de bonne conduite** disponible sur le site

Les anecdotes qui violent les règles de la communauté peuvent être modifiées ou supprimées par un modérateur. La violation répétée et/ou grave des règles peut entraîner le bannissement d'un utilisateur, voire des actions judiciaires.

Le participant s'engage à ce que l'anecdote ne constitue pas une infraction aux dispositions contractuelles et légales en ce compris et de manière non-limitative aux lois concernant la contrefaçon, le racisme, les bonnes mœurs, droits d'auteur, respect de la vie privée, respect du droit à l'image, etc. et ne porte pas atteinte aux droits de tiers (de quelque nature que ce soit).

Malgré l'exercice d'une modération sur le contenu des anecdotes, l'organisateur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le participant concerné est seul responsable du contenu de l'anecdote et des conséquences de sa diffusion.

Le participant accepte de conférer à l'organisateur un droit non-exclusif, mondial, perpétuel, irrévocable, gratuit et pouvant être sous-licencié permettant à l'organisateur d'exercer les droits de reproduction, modification, distribution, transmission, republication, exposition et adaptation, notamment à des fins commerciales et de publicité, dont le participant dispose sur l'anecdote.

Dès lors, l'organisateur aura le droit d'utiliser les anecdotes à des fins promotionnelles et/ou commerciales.

## **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

L'organisateur et tout autre intervenant ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, certaines modalités de ce concours devaient être modifiées.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le risque d'interruptions, de lenteur et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission de données par Internet, l'absence de protection et de sécurisation de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des virus éventuels sur le réseau. En conséquence, l'organisateur ne sera rendu responsable, en aucun cas, de ce qui suit (sans que cette énumération soit exhaustive) :

- les transmissions par Internet ;
- le mauvais fonctionnement de l'Internet et/ou du logiciel utilisé, les virus, bogues, anomalies et manquements techniques ;
- tout manquement technique, du matériel et du logiciel, quelle qu'en soit la nature.

L'organisateur et The Manifest rejettent toute responsabilité et elles ne seront en aucun cas jugées responsables des dommages directs ou indirects en cas d'annulation, de modification, d'interruption ou de report du concours en cas de force majeure et/ou en cas d'événement indépendant de leur volonté.

L'organisateur se réserve en tout cas le droit de reporter toute date annoncée.

L'organisateur ne peut être rendu responsable de tout dommage direct ou indirect subi suite à une connexion avec le site. La connexion avec le site et la participation au concours relèvent de la pleine et entière responsabilité des participants. Chaque participant prendra toutes les mesures qui s'imposent pour protéger ses propres données et/ou ses logiciels sur son matériel informatique et/ou son site, contre toute atteinte qui y serait portée. En particulier, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable :

- en cas de pertes ou retards occasionnées par les fournisseurs d'Internet,
- en cas de survenance de problèmes techniques sur le site,
- en cas d'éventuelles incompatibilités entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration hardware et/ou software que le participant utilise.

L'organisateur ne fait ou ne donne aucune garantie à propos d'un prix. L'organisateur ne peut être tenu responsable pour de possibles accidents ou dégâts occasionnés (in)directement par le prix gagné.

L'organisateur accorde les plus grands soins possibles à l'organisation de l'action et à la gestion de son site web. Néanmoins, il est possible que l'information reproduite ou donnée ne soit pas complète ou qu'elle soit incorrecte. Des éventuelles imprécisions, erreurs d'orthographe ou autres fautes comparables sur le site web de l'organisateur ou sur d'autres matériaux (de promotion) rendus publics par l'organisateur de quelque nature que ce soit, ne peuvent être opposées à l'organisateur ni faire naître une quelconque obligation pour l'organisateur.

L'organisateur dénie toute responsabilité et ne peut être tenu responsable pour des pertes et/ou retards de livraison des prix.

## **ARTICLE 6 – REGLEMENT**

Le règlement du présent concours a été validé par CAIRN LEGAL, à 1170 Watermael-Boitsfort, Chaussée de la Hulpe. CAIRN LEGAL est détenteur de ce règlement.

Une copie du présent règlement est uniquement disponible en format électronique à l'adresse <http://www.plantynprof.be/files/documents/reglement.pdf> et une copie de la charte de publication à l'adresse <http://www.plantynprof.be/files/documents/charte.pdf>.

À l'exception de la communication du présent règlement et des échanges avec les gagnants, il ne sera répondu à aucun courrier, e-mail, fax, ou appel téléphonique concernant ce concours. Aucune contestation relative au règlement ne sera prise en compte.

En participant au concours et/ou envoyant leurs coordonnées et données de participation, les participants déclarent avoir pris connaissance de façon approfondie du présent règlement et en accepter inconditionnellement toutes les clauses.

L'organisateur pourra modifier le règlement à tout moment par une simple mention à cet effet sur le site. Les

participants ayant déjà pris part au concours avant l'exécution d'une modification éventuelle des conditions de l'action promotionnelle, seront engagées par les « anciennes » conditions et non par les conditions modifiées.

#### **ARTICLE 7 – DONNEES ET VIE PRIVEE**

L'organisateur est le destinataire des informations nominatives. Les participants sont informés que leurs nom et coordonnées seront conservés et feront l'objet d'un traitement informatique.

L'utilisation de ces données est limitée au cadre des statistiques internes sur les visiteurs du site web.

L'organisateur pourra inclure les données personnelles du participant dans son fichier pour tenir celui-ci informé d'actions ultérieures susceptibles de l'intéresser. Les données personnelles serviront uniquement aux fins suivantes : fournir des informations sur des produits et des services, mener des actions de merchandising direct ou de promotion (sauf si une demande spécifique d'« Opt Out » est effectuée), effectuer des analyses statistiques ou améliorer les produits et services de l'organisateur.

Le prénom et les initiales du nom de famille de l'auteur sont les seuls détails personnels qui seront visibles par les autres utilisateurs. Cependant les utilisateurs pourront faire des recherches sur base d'autres informations plus détaillées telles que le nom de famille complet, l'établissement, etc.

Tout ceci se fera dans le respect le plus strict de la Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée.

En vertu de la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement de données à caractère personnel, telle que modifiée par la Loi du 11 décembre 1998, les participants ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles, de demander d'avoir accès à ces données et d'en demander la rectification. À cette fin et pour toute question relative aux données à caractère personnel, les participants peuvent s'adresser à l'organisateur en sa qualité de responsable du traitement.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour protéger les données communiquées. En confirmant par la touche « Envoyer » pour envoyer les données personnelles, l'utilisateur reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par Internet n'est jamais sans risque.

Tous dégâts occasionnés par l'utilisation, par des personnes étrangères au service, des données personnelles du participant ne peuvent être répercutés sur l'organisateur.

#### **ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE**

Les données informatiques de l'organisateur ou de ses sous-traitants seront considérées par les parties comme preuve des communications et de leur contenu.

Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige relatif à son application relèvera exclusivement des compétences des juridictions de Bruxelles.

Tous les droits sur le présent concours sont réservés. Toute utilisation, même partielle, d'éléments du concours nécessite l'autorisation expresse de l'organisateur.

L'organisateur autorise uniquement le placement de l'url du concours sur d'autres sites Internet, pour autant que ces sites respectent la loi et la bienséance. En aucun cas, tout ou partie du contenu du site Internet ne peut être reproduit sur d'autres sites Internet ou d'autres supports. En toute hypothèse, l'organisateur se réserve le droit d'exiger la suppression du placement de l'url du concours sur tout autre site Internet, sans justification à donner et de manière tout à fait discrétionnaire.